

**OUENGIH
SPORTS**
AVENTURES



HAPPY END'URO

L'ANNONCE DE L'ÉTÉ



3500F



53 07 28



20 SEPT



Ouenghi
Lieu

Inscription sur
InLive



Règlement

Article I. L'ÉVÈNEMENT

L'Association **OUENGI SPORTS AVENTURES** organise :

« L'HAPPY END'URO »

Le **Dimanche 20 Septembre 2020** avec au programme :

➤ « **Course Cadets/Juniors/Séniors/Master/Femmes** »

Classements : Cadet (15-16 ans), Junior (17-18), Senior (18-39), Master (40 et +), scratch Féminines.

Briefing à 8h.

Justificatif d'aptitude : autorisation parentale pour les mineurs, et certificat médical pour les non-licenciés.

➤ « **Course Kids** »

Age requis : entre 9 et 14 ans dans l'année.

Classements : pupille (9-10 ans), benjamin (11-12 ans), minime (13-14 ans).

Briefing à 8h.

Justificatif d'aptitude : autorisation parentale pour les mineurs, et certificat médical pour les non-licenciés.

➤ « **Ride VAE** »

Age requis : à partir de 15 ans.

Parcours : Identique à la course.

Classements : **pas de classement, pas de chronométrage.**

Briefing à 8h.

Justificatif d'aptitude : autorisation parentale pour les mineurs, et certificat médical pour les non-licenciés.

Article II. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est le **Jeudi 17 Septembre 2020 à 20h.**

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur le site [inlive.nc](http://www.inlive.nc) (<http://www.inlive.nc>).

Remplir le formulaire d'inscription en ligne, télécharger obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription.

Article III. DROITS D'INSCRIPTION

Tarif Unique à 3.500 Frs.

Comprend : Café au départ, Fruits au ravitaillement, repas et une boisson.

Article IV. DEPART – ARRIVEE

Le départ et l'arrivée se feront au même endroit, à l'entrée de la propriété Malmezac. Voir plan en annexe.

Remise des prix Dimanche en début d'après-midi.

Article V. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour toutes les épreuves, chaque participant se fera contrôler lors de la remise du son dossard :

- 1 V.T.T, roues 26', 27.5' ou 29' pouces. Les roues peuvent être différenciées sur le VTT. Les freins doivent être en état de fonctionnement optimal. Le cintre et "barre end" bouchés, L'état général du VTT doit être satisfaisant, répondant aux normes FFC pour l'ENDURO.
- 1 casque homologué CE, jet ou intégral avec la jugulaire bouclée, (*intégral vivement conseillé*)
- 1 dorsale homologuée CE ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée,
- 1 paire de gants longs,
- 1 paire de genouillères (*coudières vivement conseillées*),
- 1 paire de chaussures fermées et adéquates,
- Son outillage et son kit de dépannage recommandé en course,
- Son hydratation (bidon ou camelback),
- Des lunettes (conseillé),
- Pour **les VTT AE**, Veiller à arriver avec votre batterie chargée, car pas de point électrique sur place,

L'usage des caméras embarquées est strictement interdit en course.

Les personnes ne respectant pas ces règles pourront se voir refuser l'entrée sur le bike park.

Article VI. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour cette épreuve, les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'épreuve. Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.

Article VII. ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. Ne rien jeter sur les chemins en dehors des zones de ravitaillement.

Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et/ou reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

Les animaux domestiques (chiens) sont interdits sur la propriété (même tenu en laisse).

Article VIII. SECURITE

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Réseau radio interne et avec l'organisation.
- Une ambulance et médecin à l'arrivée,
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation
- Des véhicules de l'organisation seront sur les parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

Article IX. ABANDON

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le jalonneur et lui remettre son dossard qui le remettra au PC Course.

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation. (Le jalonneur le plus proche).

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course.

Article X. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile GENERALI lard en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles. Cette assurance ne couvre pas les risques pour chaque concurrent.

Les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

Article XI. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au 16/09/2020 (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais d'inscription 140F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non-participation à l'événement.

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

Article XII. RESULTATS et PHOTOS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés la Page Facebook « **Ouenghi Sports Aventures** », de **INLIVE.NC** et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

Photo et Vidéo sur le parcours seront en ligne sur la page la page facebook OSA.

Article XIII. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de course
- de trois personnes du bureau de l'association.
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article XIV. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

Article XV. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

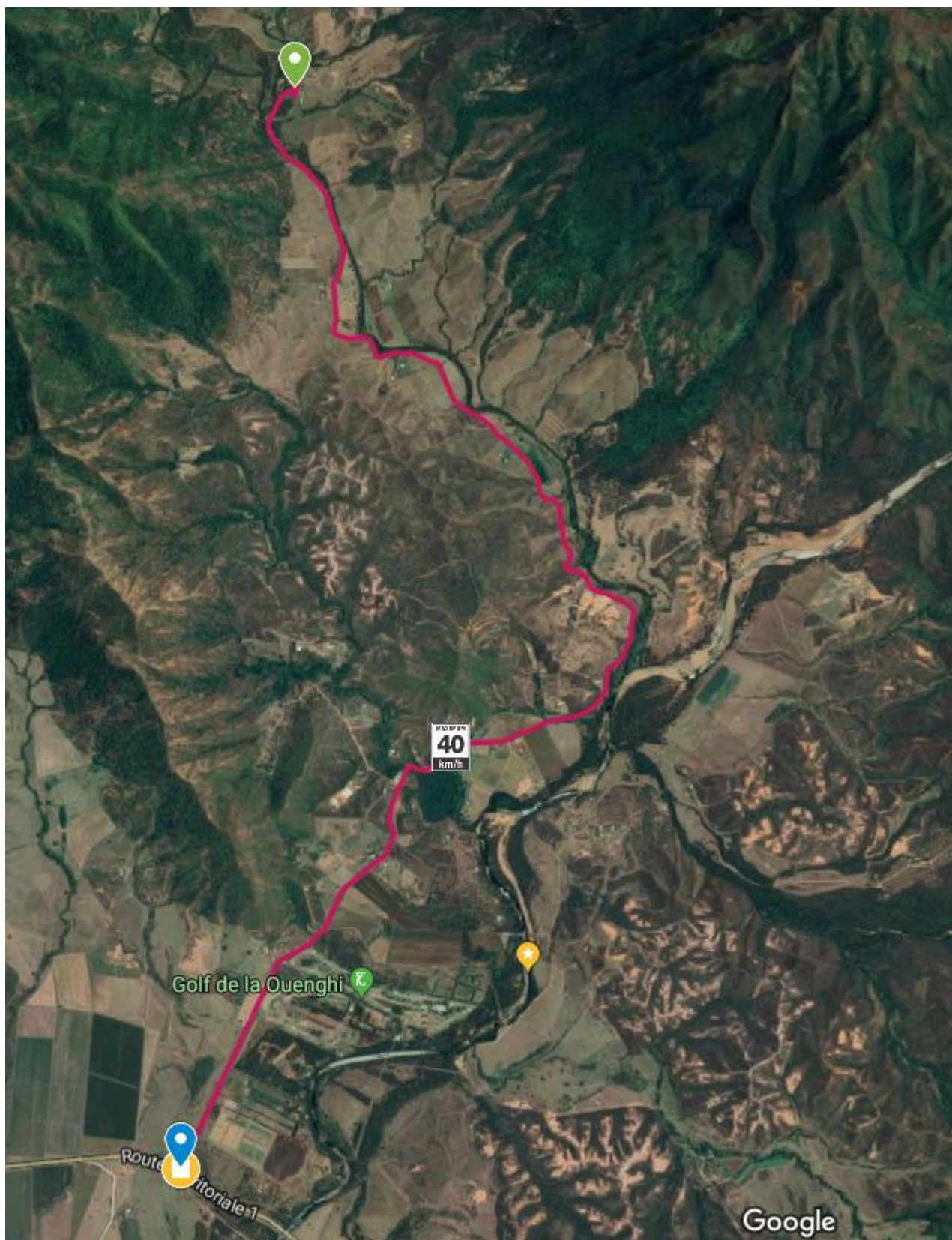
Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Article XVI. ACCORD DU REGLEMENT

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

L'organisation Ouenghi Sports Aventures

Plan d'accès à la propriété



<https://www.google.com/maps/@-21.8641669,166.1295697,9167m/data=!3m1!1e3!4m2!6m1!1s1wEV6Dg9-k8vsGamJmJoh5-vNuTE5xXgn>